

La gazette

de la ville de Messy

SOMMAIRE

p.2 : Le mot du maire

p.3 et 4 : Le conseil municipal

p.5 : Les finances

p.6 à 11 : Les actualités

p.11: La tribune libre

p.12 et 13 : Les informations utiles

p.14 : Les incivilités

p.15 : Etat civil

p.15 : Vie associative

Le mot du maire



Chères Messiennes, Chers Messiens

Le 15 mars dernier, vous vous êtes exprimés en choisissant la liste MESSY DEMAIN que j'avais l'honneur de mener et ceci avec une majorité nette de plus de 63%.

Au nom de la nouvelle majorité municipale, je tenais à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée pour conduire la destinée de notre village pour les six prochaines années.

L'épidémie, qui a paralysé notre pays, le monde entier et qui a endeuillé tant de familles, a décalé l'installation du nouveau conseil de plus de deux mois. Malgré le décalage nous nous sommes mis au travail avec beaucoup d'enthousiasme.

Une dynamique que n'a pas entaché le recours en annulation des élections engagé par l'équipe adverse.

Le dit tribunal a rendu son verdict quelques semaines plus tard et a déclaré non recevable les griefs émis par M. Ostrowski.

Je souhaite remercier nos agents qui ont su assurer la continuité des services publics pendant cette période si difficile .

Je souhaite mettre à l'honneur toutes les personnes bénévoles de MESSY qui ont su s'investir

pendant la période de flottement de notre gouvernement, pour fabriquer des masques et d'autres choses grâce à leur savoir-faire, merci à vous Mesdames et Messieurs.

Soyez assurés qu'avec mon équipe, nous sommes mobilisés pour notre commune, pour un intérêt unique, le vôtre.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente fin d'année.

Prenez soin de vous.

Jean Lou SZYSZKA
Maire de MESSY

Le conseil municipal



Jean Lou SZYSZKA
Maire de MESSY



Carlos NETO
1^{er} Adjoint au maire



Eva BLOUIN
2^{ème} Adjointe au maire



Henri MARICHEZ
3^{ème} Adjoint au maire



Laëtitia BOUCHON
4^{ème} Adjointe au maire



Nelly ANTONIO
Conseillère municipale



Mathieu RAEL
Conseiller délégué



Marie Christine JOLLY
Conseillère municipale



Frédéric SPINELLI
Conseiller municipal



Raymond MARINI
Conseiller municipal



Karine BEMBARON
Conseillère municipale



Jacques NOGARET
Conseiller municipal



**Cristina MIGUEZ
DOMINGUEZ**
Conseillère municipale



Christian OSTROWSKI
Conseiller municipal
de l'opposition



Latifa BENDIMRED
Conseillère municipale
de l'opposition

Le conseil municipal

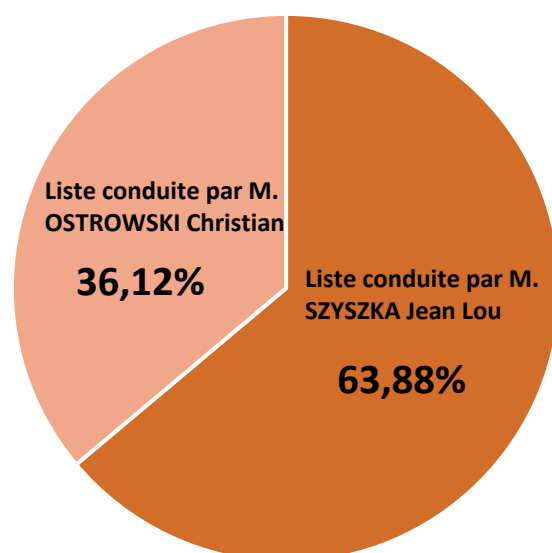
Résultat des élections municipales du 15 mars 2020

	Nombre de votes	suffrages exprimés
Nombre d'inscrits	737	100.00%
Nombre de votants	426	57.80%
Bulletins blancs et nuls	8	1.09%
Bulletins exprimés	418	56,72%

Lors de la précédente mandature, la municipalité n'était pas tenue de voter un règlement intérieur, et l'actuelle se doit d'en voter un dans les six mois suivant l'élection du maire.

Ce sera donc chose faite lors du prochain conseil municipal.

Ce projet, qui sera soumis aux conseillers, prévoit que chacun d'entre eux sera désigné pour intégrer l'une ou l'autre des commissions prévues par le dit règlement.



Henri MARICHEZ
3^{ème} Adjoint au maire

Décision du Tribunal Administratif

La liste concurrente a contesté les résultats des élections du 15 mars 2020. L'affaire a été audenciée le 08 septembre 2020 par le Tribunal Administratif de Melun en l'absence des demandeurs.

Le Tribunal Administratif a rejeté chacun des griefs invoqués et confirmé la régularité des élections.

La décision a été rendue le 22 septembre 2020.

Remarque : Cette démarche, couteuse pour les finances publiques a aussi généré des reports administratifs.

Les finances

Les impôts locaux acquittés par les particuliers, ce sont la taxe d'habitation (qui s'applique à chaque personne qui dispose d'un bien immobilier, qu'il soit propriétaire ou locataire) et les taxes foncières : taxe sur les propriétés bâties (maison, appartement, local commercial dont vous êtes propriétaire) et non bâties (terrains, étendues d'eau, voies privées). À ces impôts, peuvent s'ajouter d'autres taxes locales, comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

À quoi servent les différentes taxes

La taxe d'impôt sur les ordures ménagères TÉOM sert, comme son nom l'indique, à financer la collecte des déchets ménagers. Elle est matérialisée sur la taxe foncière.

La taxe d'habitation permet de financer les services publics au niveau de votre ville, de votre village, de votre communauté de communes. Elle contribue à financer des dépenses sociales et scolaires (centres de loisirs, cantines, crèches, écoles), des équipements sportifs, l'entretien de la voirie, des activités et projets culturels mais aussi les services généraux et les employés de la ville.

La taxe foncière sur les propriétés bâties permet de financer des dépenses des communes et communautés de communes, mais aussi des dépenses des départements : protection de l'enfance (PMI, aide sociale à l'enfance) ; autonomie des personnes âgées ; insertion sociale et professionnelle et retour à l'emploi ; entretien et la gestion des collèges ; l'entretien des routes départementales ; la gestion de l'eau ; le financement des bibliothèques et des musées départementaux ou de certaines actions culturelles.

Des impôts variables selon le lieu de résidence

Les montants des taxes varient d'une commune à l'autre, car ils dépendent à la fois de la valeur locative de votre logement mais aussi des taux

d'imposition votés par les collectivités locales. D'une commune, d'un département à l'autre, en fonction des autres recettes dont dispose votre collectivité, notamment des ressources fiscales générées par les entreprises du territoire entreprises, les taux varient (La taxe d'habitation prend également en compte des revenus des personnes déposant à la même adresse que le redevable en titre).



Eva BLOUIN
2^{ème} Adjointe au maire

Une réforme de la fiscalité locale

Depuis 2017, une réforme de la fiscalité a été mise en place par le gouvernement qui aboutit cette année à une exonération de la taxe d'habitation pour près de 80 % des contribuables.

Or, la taxe d'habitation représente en moyenne un tiers des recettes fiscales des communes, dans un contexte où certaines communes ont par ailleurs vu la dotation forfaitaire qui leur vient de l'État baisser.

Malgré ce contexte financier délicat et en prenant en compte les difficultés actuelles quotidiennes de chacun, le conseil municipal de Messy a décidé de maintenir les taux d'imposition des impôts locaux à l'identique. Aucune augmentation de la part communale n'a été votée. Compte tenu de la crise sanitaire, nous avons fait le choix de ne pas répercuter sur les Messiennes et les Messiens la baisse des dotations et des recettes fiscales.

Sources : impots.gouv.fr - Code Général des Impôts-economie.gouv.fr

Les actualités



Frédéric SPINELLI
Conseiller municipal

A la rencontre de nos aînés

Notre village, à l'instar du pays, traverse une situation sanitaire sans précédent. Depuis plusieurs mois, la commune a été tenue d'appliquer les restrictions gouvernementales et en particulier le confinement, coupant ainsi les plus fragiles d'un lien social nécessaire en temps normal mais devenu indispensable en cette période.

Face à cette situation exceptionnelle, le conseil municipal décidait de développer son plan d'aide envers nos aînés, mettant ainsi en place un panel de mesures permettant à ces derniers de ne pas souffrir de toutes les mesures drastiques imposées par la pandémie.

Ainsi des distributions de denrées alimentaires, délivrance d'attestations de déplacements, distribution de masques, livraison de prescriptions médicales ainsi que des visites de courtoisie ont été effectuées. Ces actions étaient ponctuées par des distributions de bouteilles d'eau minérale pendant la période caniculaire que nous avons connue cet été.

Ces démarches ont été particulièrement appréciées par les bénéficiaires qui, au-delà du service, ont permis de pouvoir échanger avec les membres du conseil municipal.



Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes rencontrées lors de ces différentes actions pour l'accueil chaleureux que nous avons reçu !

Merci à nos couturières !

Au mois de mars, des Messiennes et Messiens se sont mobilisés pour lutter contre le coronavirus et le collectif « les couturières de Messy » a vu le jour !

Merci à nos bénévoles, elles se reconnaîtront à travers notre article, pour la fabrication des masques, blouses, bandeaux... à destination de nos concitoyens, des EHPAD, cliniques, IME (Institut Médico Educatif)...

En effet, plus de **2000 masques**, **200 blouses** ont été confectionnés !

Merci aux généreux donateurs qui, par leur participation ont également contribué à cette belle aventure humaine et solidaire.

La municipalité a également acheté **2000 masques** pour la protection de ses administrés et siglés commune de Messy afin d'éviter qu'ils soientquisitionnés au profit de l'état



Les actualités

La rentrée scolaire 2020/2021

Tout d'abord quelques chiffres sur l'école Jehan de Brie.
Nous avons 133 élèves répartis de la façon suivante :

En maternelle :

Classe de Petite Section / Moyenne Section : 27 élèves (20 PS et 7 MS)

Classe de Grande Section : 25

En primaire :

Classe de CP : 15 élèves

Classe de CE1 : 17 élèves

Classe de CE2 / CM1 : 24 élèves (15 CE2 et 9 CM1)

Classe de CM1 / CM2 : 25 élèves (11 CM1 et 14 CM2)

Le 1er septembre dernier a eu lieu la rentrée de l'école Jehan de Brie sous l'œil bienveillant et attentif de Mme Texier, La Directrice, assistée de l'ensemble de son équipe enseignante ainsi que du personnel périscolaire.

Urgence sanitaire oblige, les effusions et retrouvailles furent plus sobres que de coutume. Le port du masque était et est toujours de mise pour les plus grands. Quant à nos petits Messiens ils doivent entre autre se laver régulièrement les mains sur le temps scolaire.

Même si ces contraintes sanitaires nous imposent à tous distanciation et protection par les gestes barrières, elles n'occulent en rien la nécessaire proximité que le corps enseignant a avec ses élèves et bien évidemment, que nous élus, avons avec vous parents.

Même si l'avenir est incertain en raison de l'épidémie présente dans notre pays, nous devons garder confiance et être fiers de la qualité d'accueil et d'enseignement de notre école.

Toute l'équipe municipale s'associe à cette rentrée scolaire 2020/2021 en souhaitant qu'elle se déroule sous les meilleurs auspices.

Cérémonie de remise des diplômes et bons cadeaux

Le samedi 26 septembre, Monsieur le Maire, assisté de Mesdames Bouchon Laëticia (4ème adjointe au maire déléguée au service des affaires scolaires et périscolaires), Antonio Nelly (conseillère municipale) et Monsieur Jacques Nogaret (conseiller municipal), ont remis les diplômes et les bons cadeaux à nos Messiens entrés en 6ème et à nos 3ème reçus au brevet des collèges.

Bonne continuation à eux !



Laëticia BOUCHON
4ème Adjointe au maire



Jacques NOGARET
Conseiller municipal



Les actualités



Carlos NETO

1^{er} Adjoint au maire

La biodiversité s'invite à Messy

Suite à de nombreuses intrusions sur la plaine des sports, nous avons pris la décision de travailler sur son aménagement.

En octobre 2017 nous avons rencontré le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) pour échanger sur les différentes possibilités d'exploitation de cet espace.

Constats :

- Le terrain de football ne servait plus depuis environ 10 ans ;
- Le terrain de basket ne servait que quelques jours par mois, du fait qu'il soit excentré du village ;
- Le vestiaire était devenu un lieu de squat et était forcé régulièrement ;
- Les gens du voyage prenaient régulièrement d'assaut ce lieu et ils devenaient de plus en plus agressifs.

Nous avons soumis l'idée à l'architecte urbain de louer l'espace à un exploitant pour qu'il crée un verger. Le CAUE nous a orienté vers la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) qui gère ce genre de projet.

Après étude, l'espace dédié était trop peu important pour que l'exploitation soit viable.

La SAFER nous a proposé un nouveau projet qui pourrait convenir à notre commune.

Le projet est de servir de site de compensation d'un autre site alentour qui passe de zone protégée à zone constructible. Aujourd'hui, sur la région, quand un site zone protégée devient constructible il doit être compensé par un autre site de même dimension et avec la même quantité végétale.

En tenant compte des préconisations de la société Biotope, le conseil municipal a décidé :

- La sécurisation totale du site,
- La circulation réglementée du public,
- L'interdiction pour les 30 ans à venir de transformer son usage.

Nous avons négocié avec Bouygues TP pour un apport de terre végétale pour la construction d'un merlon suffisamment important pour que le terrain ne soit plus envahi.

La société Bouygues a décaissé tout le contour du stade sur 40 centimètres puis a déversé de la terre de ses chantiers du grand Paris. L'ensemble a été recouvert avec la terre décaissée, le tout sous le contrôle de la SAFER qui nous a aidé à contrôler la nature de cette terre ; le chantier a duré tout l'été 2019.

Il a fallu près de 1000 camions de terre pour obtenir ce merlon conforme à nos exigences.



Les actualités

Nous avons pu établir le choix des végétaux dans l'espace central, l'abattage des arbres dits exotiques, anciens ou d'une densité trop importante. Ces derniers ont été réduits en copeaux pour faire du paillage autour des plants afin de préserver l'humidité, de limiter la concurrence des adventices. Leurs troncs principaux ont été gardés sur place pour servir de cabane à insectes et de refuge aux hérissons. Ces nouveaux végétaux ont été plantés sur site en février, mars 2020.

L'implantation d'essences sélectionnées locales, adaptées au site et résistantes sont :

- 2 250 arbustes (cornouillers, prunelliers, sureaux, églantiers, ormes, troènes, groseilliers, cassissiers, noisetiers),
 - 75 arbres fruitiers (pommiers, néfliers, noisetiers, cerisiers, noyers et pruniers),
 - 20 arbres d'essences différentes (saules en bordure de ru, charmes et chênes),
 - Un semi de prairie composé de variétés sélectionnées pour leur diversité et leur provenance locale.
- Des filets anti-rongeurs ont été mis en place autour des plants.

L'entretien du site sera réalisé par les services techniques de la commune.

L'été dernier, ils ont pu tracer sur le site le cheminement qui sert aux Messiens pour voir l'évolution de la biodiversité. Le retour d'oiseaux, de petits mammifères et d'une multitude d'insectes bénéfiques a déjà été constaté.

Afin de préserver cette faune et cette flore, un fauchage différencié est réalisé depuis mi-octobre.

D'autre part, nous avons entamé des négociations pour faire venir des ruches et, à terme, pouvoir réaliser le miel de Messy.

Coûts par poste de l'opération en € HT (source Société Biotope)

■ Identification, concertation et définition du programme.....	7 700 €
■ Maîtrise d'œuvre de la restauration.....	5 700 €
■ Restauration écologique	81 110 €
■ Gestion du site sur 30 ans.....	60 000 € (reversé à la commune de Messy)
■ Suivis écologiques sur trente ans environ.....	40 000 €
Total sur trente ans	<u>194 510 €</u>

Il conviendrait de rajouter à ce montant le coût du merlon.

**Ce projet n'a rien coûté à la commune et nous sommes subventionnés pour son entretien
Ce projet appartient à tous les Messiens à nous de le faire grandir !**



Les actualités



Mathieu RAEL
Conseiller délégué

Ouverture de micro-crèche « les p'tits loups »

Porteuse de projets ambitieux et pour tous, la mairie de Messy, membre de l'exécutif de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France, se portait volontaire pour accueillir le projet de crèche intercommunale. Le dossier déposé et accepté, la municipalité mettait à disposition de la Communauté de Communes une parcelle de terrain dans l'enceinte du parc des Bienvenus. **En septembre 2019**, la première pierre était posée et les travaux débutaient.



Aujourd'hui, c'est un bâtiment flambant neuf, accueillant 10 berceaux, dont 6 sont réservés aux enfants de Messy, qui trône dans notre parc.

Les parents des petits pensionnaires et autres riverains n'ont pas été oubliés, puisque le parking attendant à également fait l'objet d'une réfection complète.

Ceci dans le but de créer des stationnements matérialisés mais également d'empêcher les intrusions dans le parc des bienvenus.



Courant juin, ayant subi une intrusion des gens du voyage, nous avons décidé de mettre en place un enrochement tout autour du parking pour éviter ce genre de désagréments.

Les commissions de sécurité ayant validé ces deux projets, le parking est accessible depuis le 21/09/2020 et la crèche accueille enfants et personnel depuis le 01/10/2020.

Ouverture de l'aire de jeux

Après plus de deux ans d'études, l'aire de jeux a ouvert en septembre 2019 pour le plus grand plaisir de nos enfants !

Une boîte à livres et un hôtel à insectes, fabriqué avec l'aide du centre de loisirs, y ont été installés.

De plus, monsieur le Maire a profité de la présence des engins de travaux publics sur le parking du parc des Bienvenus pour remettre à neuf le trottoir et éviter ainsi la projection de cailloux dans l'enceinte de l'aire de jeux



Le déploiement de la fibre

Depuis début septembre, la fibre a été déployée sur la commune.

Pour vérifier votre éligibilité vous pouvez consulter le site <https://cartefibre.arcep.fr>

Les actualités

Commémoration de la libération de Messy

Le samedi 12 septembre, malgré les contraintes de la crise du COVID-19, et dans le respect des règles sanitaires, la commune a pu commémorer la libération de Messy.

Monsieur le Maire, l'ensemble de son conseil, les anciens combattants et des enfants de la commune ont participé à une célébration orchestrée par M. Mangou, responsable du protocole.

Cette cérémonie de devoir de mémoire et de citoyenneté s'est comme à l'accoutumée clôturée par un pot de l'amitié dans le parc des Bienvenus.



Raymond MARINI
Conseiller municipal



Tribune libre

Bonjour à tous,

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes qui se sont déplacées aux urnes et votées pour nous avons fait 34 % des voix ce qui nous permet d'obtenir la 14ème et 15ème place au conseil municipal. Nous n'avons aucune place concernant les commissions et les syndicats ce qui est regrettable mais nous avons quand même la chance d'être aux conseils municipaux.

Si vous avez des suggestions à émettre nous serons toujours là pour les transmettre. Nous vous souhaitons une excellente santé et à très bientôt.

Ensemble, un avenir pour Messy
Christian OSTROWSKI

Les informations utiles



Mairie de Messy

10, Grande Rue 77410 Messy
Téléphone : 01.78.74.42.42
Fax : 01.71.41.71.96
E-mail : mairie77410@messy.fr
Site internet : messy.fr

Facebook : Mairie-de-Messy-Officiel

Horaires d'ouverture :

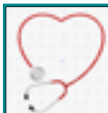
Lundi 09h-12h et 14h-18h
Mardi 09h-12h et 14h-18h
Mercredi 09h-12h fermé l'après midi
Jeudi 14h-18h fermé le jeudi matin
Vendredi 09h-12h et 14h-18h

En période de vacances scolaires la mairie ferme à 17h et reste fermée le mercredi après midi et le jeudi matin



L'agence postale communale

Le guichet se trouve à l'accueil de la mairie. Il est ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 09h à 12h. Il est fermé le jeudi. Aucune opération postale ne pourra se faire en dehors des horaires d'ouverture.



Centre Intercommunal de santé

68, rue de l'Ourcq 77410 Fresnes sur Marne
Téléphone : 01.60.35.31.42
E-mail : contact.cis@cc-pmf.fr
Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi et samedi matin.

Police municipale : 01.60.27.19.30

Police de Villeparisis : 01.60.21.36.50

Permanences et ateliers numériques à la mairie de Messy

La structure itinérante France Services de la CCPMF propose des permanences pour accompagner dans chaque commune, les habitants dans leurs démarches administratives (santé, retraite, impôts, allocations, emplois, papiers d'identité, familles...) et des ateliers pour les initier ou progresser dans l'usage des outils numériques.

Attention, en raison du COVID-19, les permanences se font uniquement sur rendez-vous et les ateliers numériques sur inscription selon les modalités indiquées dans les agendas ci-dessous :

ATELIERS NUMERIQUES

Lundi 05 et 19 octobre
Lundi 02 et 16 novembre
Lundi 07 décembre

PERMANENCES

Jeudi 08 et 22 octobre
Jeudi 12 et 26 novembre
Jeudi 10 décembre

ATELIERS NUMERIQUES

Lundi 04 et 18 janvier 2021
Lundi 01 février 2021
Lundi 1 et 15 mars 2021
Lundi 05 et 19 avril 2021
Lundi 03 et 17 mai 2021
Lundi 07 et 21 juin 2021

PERMANENCES

Jeudi 14 et 28 janvier 2021
Jeudi 11 et 25 février 2021
Jeudi 11 et 25 mars 2021
Jeudi 8 et 22 avril 2021
Jeudi 27 mai 2021
Jeudi 10 et 24 juin 2021

Renseignements au 07 87 08 67 22

La collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers a lieu le mardi après midi.

La collecte des déchets recyclables a lieu les jeudi matin.

La collecte des déchets vert a lieu le mercredi matin entre le 01/04 et le 25/11/2020.

Les collecte des extra-ménagers aura lieu le 06 octobre 2020. Le planning 2021 n'est pas encore disponible.

Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés après la collecte.



Les informations utiles

POUR RAPPEL :

Sont compris dans la dénomination des extra-ménagers :

- a) les ferrailles
- b) les meubles, palettes et découpes de bois
- c) les matelas / sommiers
- d) les électroménagers, le matériel Hi-Fi, vidéo et les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DÉEE)
- e) les portes et fenêtres exempts de vitrage
- f) les jouets en bois et plastique (vélos...)

Ne sont compris dans la dénomination des extra-ménagers :

- a) les pneus
- b) les bouteilles de gaz
- c) les équipements sanitaires (lavabo, WC...)
- d) les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) (pots de peinture) et les ordures ménagères
- e) le grillage et barbelé
- f) les pièces et carrosseries automobiles
- g) les gravats, la terre, les plaques de plâtre et autres déchets de démolition
- h) les déchets en plastique (bâche de piscine...)

Ces déchets sont collectés en porte à porte ou déposés à la déchetterie.

Vous avez accès aux déchèteries de Mitry-Mory, Dammartin-en Goële avec la carte SIGIDURS et à Monthyon avec la carte du SMITOM

D'autre part, le SMITOM vous informe que les particuliers ont désormais la possibilité de déposer les pneus de véhicules légers et deux roues déjantés. La limite est fixée à 4 par jour et 8 par an.

Les filtres à huile sont désormais acceptés sur l'ensemble des déchetteries sauf celle de Crégy-les-Meaux.

Les pots de peinture vides doivent être apportés dans les déchetteries ou dans les magasins Castorama.

Afin de limiter la production de déchets verts, le SMITOM propose une aide à l'achat d'un broyeur de déchets verts pour les particuliers. Pour tout renseignement contacter :

Mme DUHAMEL au 01 60 44 40 03 ou mh.duhamel@smitom-nord77.fr



Parcours de citoyenneté

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Une attestation de recensement leur sera remise. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

L'enseignement de défense est prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3ème et de 1ère. La J.A.P.D, Journée d'Appel à la Préparation à la Défense, est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

En fin de journée, un certificat de participation est remis. Il est exigé pour l'inscription aux examens et concours.

Pour plus de renseignements : <https://www.defense.gouv.fr/jeunesse/parcours-de-citoyennete>

Les incivilités

Nous constatons une hausse des incivilités dans notre commune :

- Déjections canines, déchets extra ménagers, masques chirurgicaux abandonnés sur la voie publique
- Des dépôts sauvages dans les bois, les champs et les chemins ruraux
- Des feux de mauvaises herbes ou branchages dans les jardins
- Le non respect du code de la route (stop, vitesse excessive, passage piéton)
- Travaux et jardinage en dehors des horaires autorisés
- Vols de fleurs sur l'ensemble de la commune

Tout contrevenant s'expose à une amende ainsi qu'à des poursuites pénales selon l'infraction.

Avec le concours de la police municipale et de la vidéosurveillance, certains contrevenants ont été identifiés et une plainte déposée contre eux.

Pour rappel, voici l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°19ARS41SE du 23/09/2019 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage en Seine et Marne

ARTICLE 4 HORAIRES DES ACTIVITÉS BRUYANTES EFFECTUÉES PAR LES PARTICULIERS

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, systèmes d'irrigation, tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc.) sont autorisées :

- de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi ;
- de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi ;
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits sur la voie publique.

Les réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite sont tolérées.



La propreté et le respect des autres est l'affaire de tous

Etat civil

Ils nous ont rejoint

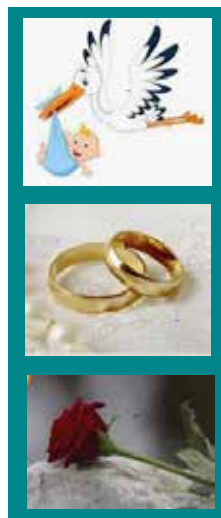
Aliya le 11/02/2020
Néo le 16/02/2020
Livio le 19/03/2020
Aron le 28/03/2020
Lylou le 12/04/2020
Maël le 08/05/2020
Raphaël le 07/06/2020
Lina le 28/07/2020
Qassim le 04/08/2020
Shay-lynn le 20/08/2020
Maëlia le 09/09/2020

Ils se sont unis

Dominique et Michèle le 11/07/2020
Frédéric et Mélanie le 10/10/2020

Ils nous ont quitté

DECOUDUN André le 03/04/2020
RICHERT Patrick le 11/04/2020
MARCINKOSKI née MICHALAK Gina le 16/05/2020
CHOMODE Claude le 19/07/2020
LE SAULNIER Yves le 17/10/2020



Vie associative

Les associations de Messy

- Festy Messy
- L'Association Sportive de Messy (ASM)
- La sauvegarde de l'église
- Les Bienvenus de Messy
- Rancho Amizades do Alto Minho de Messy

Le forum des associations s'est déroulé le samedi 05 septembre 2020.

Les activités ont repris tout en respectant le protocole sanitaire mis en place par la commune.





**Cristina MIGUEZ
DOMINGUEZ**
Conseillère municipale

Directeur de publication : Jean-Lou SZYSZKA
Rédactrice : Cristina Miguez Dominguez
Tirage : 600 exemplaires
Imprimeur : Global Print
Papier de la couverture et intérieur 100 % recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique



Mairie de Messy
10, Grande Rue 77410 Messy
Téléphone : 01.78.74.42.42
Fax : 01.71.41.71.96
E-mail : mairie77410@messy.fr
Site internet : messy.fr
Facebook : [Mairie-de-Messy-Officiel](https://www.facebook.com/Mairie-de-Messy-Officiel)